

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2014 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel BORREWATER, Maire.

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – A. BRICOUT – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : L. DESROUSSEAUX – A. KEDZIERSKI – D. WICQUART (Procuration donnée à C. CHARLOT)

Mme Michèle COURTI a été nommée secrétaire.

I – CONSEIL DES ENFANTS : BILAN DES REALISATIONS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Monsieur le Maire accueille les 3 enfants du Conseil des Enfants : Rosalie CONSTANT, Harri DUMONT et Lucas PETIT ainsi que Madame Maggy DESCENDRE, enseignante.

Madame Catherine CHARLOT rappelle les projets retenus : Un panier de basket pour la cour de l'école et des jeux au sol. Le panier de basket a été commandé début Mai et sera livré début Juillet après vérification des normes de sécurité. La municipalité a souhaité acheter également un banc qui sera installé courant Septembre. Les jeux au sol seront repeints.

Madame CHARLOT précise que Madame Isabelle CALOONE ne fait plus partie du Conseil Municipal de la Commune mais va continuer à être active au niveau du Conseil des Enfants.

Suite à une interrogation de Madame DESCENDRE, les enfants confirment l'importance pour eux du Conseil des Enfants qui leur permet de représenter leurs camarades.

Monsieur le Maire remercie Madame DESCENDRE pour son implication dans ce projet ; il remercie également les enfants pour le travail accompli.

II - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2014

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 15 mai 2014. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

III - DELIBERATION CONCERNANT LE PRIX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – N° 2014-06-19.01

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les prix de la restauration pour la cantine de l'école pour l'année scolaire 2014/2015.

Les prix sont établis comme suit :

<i>Repas au forfait :</i>	<i>3,45 €</i>
<i>Repas au ticket (occasionnel):</i>	<i>4,55 €</i>
<i>Repas adulte :</i>	<i>4,05 €</i>
<i>Repas non prévu et non réservé :</i>	<i>8,00 €</i>

Après délibération, le Conseil Municipal valide la grille des prix des repas indiqués ci-dessus par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

IV – APPROBATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Quelques modifications sont apportées au règlement de la Cantine 2014-2015 par rapport au règlement de l'année précédente en ce qui concerne notamment la discipline. Monsieur le Maire rappelle que les enseignants n'assurent plus la surveillance pendant la pose méridienne. Un protocole sera à mettre en place en cas d'incident. Un courrier va être transmis aux parents de façon à connaître le nombre d'enfants intéressés par une cantine le mercredi midi.

Le règlement de la cantine 2014-2015 a été voté par le Conseil Municipal. Il pourra être modifié quand la commission en charge du dossier aura des éléments en nombre suffisant pour déterminer si un service cantine sera assuré ou non le mercredi midi.

V - DELIBERATION CONCERNANT LES PROPOSITIONS POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DANS LA COMMUNE – N° 2014-06-19.02

Suite au changement de la municipalité et en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, Le Conseil Municipal est invité à transmettre aux services fiscaux une la liste de 12 titulaires et 12 suppléants pour l'établissement de la Commission Communale des Impôts Directs. La Direction des services fiscaux choisira parmi cette liste 6 titulaires et 6 suppléants.

PROPOSITION TITULAIRES

Proposition Titulaires T.H. et F.B. :

- 1) *Mme Marie Pierre Bouchery, 27 rue de la Garenne – 59134 LE MAISNIL*
- 2) *M. Hervé Delcambre, 2 chemin des Haies - 59134 LE MAISNIL*
- 3) *M. Etienne Delepine, 7 rue de la Fêterie - 59134 LE MAISNIL*
- 4) *M. Didier Duquesne, 6 rue des Chardonnerets – 59134 LE MAISNIL*
- 5) *Mme Liliane Dussart, 22 rue Haute Loge – 59134 LE MAISNIL*
- 6) *Mme Francine Leduc, 15 rue de la Garenne - 59134 LE MAISNIL*
- 7) *M. Denis Viviane, 28 rue Haute Loge - 59134 LE MAISNIL*

Proposition Titulaires F.N.B.

- 8) *M Jacques Gaillegue, 3 rue de la Garenne – 59134 LE MAISNIL*
- 9) *Mme Brigitte Loks, 1 rue de l'église – 59134 LE MAISNIL*
- 10) *Mme Marie Thérèse Verhaeghe, 61 rue du Haut Quesnoy - 59134 LE MAISNIL*

Proposition Titulaire C.F.E.

- 11) *M. Michel Desrousseaux, 33 rue du Haut Quesnoy - 59134 LE MAISNIL*

Proposition Titulaire extérieur à la commune

- 12) *Mme Marie-France Brame, 27 rue de la Marlaque – 59249 FROMELLES*

PROPOSITION SUPPLEANTS

Proposition Suppléants T.H. et F.B. :

- 1) *M. Fabrice Berraoui, 14 rue de la Garenne – 59134 LE MAISNIL*
- 2) *Mme Régine Castel, 12 rue des Chardonnerets – 59134 LE MAISNIL*
- 3) *Mme Marie-Odile Cousin, 9 rue de la Garenne – 59134 LE MAISNIL*
- 4) *M. Eddy Declair, 5 rue du Rossignol – 59134 LE MAISNIL*
- 5) *M. Gaëtan Lemahieu, 8 rue de la Fêterie – 59134 LE MAISNIL*
- 6) *M. Alain Quique, 11 rue du Bas – 59134 LE MAISNIL*
- 7) *M. Marc Vanmansart, 31 rue du Haut Quesnoy – 59134 LE MAISNIL*

Proposition Suppléants F.N.B.

- 8) *M. François Duprez, 59 rue des Breux – 59134 LE MAISNIL*
- 9) *Mme Sylvie Fossaert, 2 rue du Rossignol – 59134 LE MAISNIL*
- 10) *Mme Catherine Hermant, 38 rue Haute Loge – 59134 LE MAISNIL*

Proposition Suppléant C.F.E.

- 11) *M. Arnaud Kedzierski, 48 rue du Haut Quesnoy – 59134 LE MAISNIL*

Proposition Suppléant extérieur à la commune

- 12) *Mme Christiane Georges, 18 rue du Vert Touquet – 59249 FROMELLES*

le Conseil Municipal valide la liste des noms proposés ci-dessus par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

VI - DELIBERATION CONCERNANT L'AUTORISATION DE MODIFICATIONS BUDGETAIRES POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – n° 2014-06-19.03

Dans le budget 2014 présenté (délibération n° 2014-04-15.23 du 15 avril 2014), les écritures font apparaître au titre du résultat cumulé de fonctionnement (002) un montant de 231 997,00 € qui reprend :

- *le résultat de fonctionnement cumulé fin 2013 pour 231 278,81 €*
- *mais aussi le résultat cumulé d'investissement corrigé des restes à réaliser pour 718,19 €*

Suite à la remarque de la Trésorerie de Loos-les-Weppes concernant l'ajout du résultat cumulé d'investissement corrigé des restes à réaliser pour un montant de 718,19 € qui n'a pas lieu d'être, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal, pour la section fonctionnement de :

- ***Réduire en recettes la ligne 002 d'un montant de 718,19 € (sept cent dix-huit euros dix-neuf) et la porter à un montant de 231 278,81 € (deux cent trente et un mille deux cent soixante-huit euros quatre-vingt-un centimes)***
- ***Réduire en dépenses, chapitre 11 « charges à caractère général » le compte 6068 (autre matières et fournitures) d'un montant de 718,19 € (sept cent dix-huit euros dix-neuf) et de la porter à un montant de 18 965,81 € (dix-huit mille neuf cent soixante-cinq euros quatre-vingt-un centimes).***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

VII - DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE D'ASEM 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET POUR 24 H 30 MN – N° 2014-06-19.04

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de Septembre 2014, l'agent ASEM 1^{ère} classe qui travaille à l'école, sera amené à travailler 7h05 mn en plus chaque semaine scolaire.

Le secrétariat de la Mairie a interrogé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le calcul de la durée hebdomadaire de travail annualisée.

Au regard de l'augmentation du temps de travail du poste de Madame Christelle LE FEVRE à hauteur de 7h05 mn par semaine en période scolaire, le temps de travail hebdomadaire annualisé sera de 24 heures 30 minutes.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de créer un poste d'ASEM 1^{ère} classe à temps non complet pour l'école de la Commune à compter du 1^{er} septembre 2014 pour 24 heures 30 minutes hebdomadaire.

Une demande de suppression du poste d'ASEM 1^{ère} classe à temps non complet pour 19 h par semaine sera adressée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal donne son accord pour créer un poste d'ASEM 1^{ère} classe à temps non complet pour 24 heures 30 minutes hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2014 par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

VIII - DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET POUR 32 HEURES – N° 2014-06-19.05

Vu les modifications intervenues en début d'année au secrétariat de la Mairie et l'accroissement du travail occasionné d'une part par les travaux du lotissement communal et d'autre part par la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil d'augmenter le temps de travail de la secrétaire en poste actuellement.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet pour le secrétariat de la Mairie à compter du 1^{er} septembre 2014 pour 32 heures hebdomadaires.

Une demande de suppression du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet pour 28 h par semaine sera adressée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal donne son accord pour créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet pour 32 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2014 par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

IX - DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET POUR 30 HEURES – N° 2014-06-19.06

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de Septembre 2014, l'adjoint du Patrimoine qui travaille à la médiathèque de Le Maisnil va prendre en charge des animations de NAP (nouvelles activités périscolaires) et son temps hebdomadaire de travail doit être augmenté de 2 heures.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet pour la bibliothèque de la Commune à compter du 1^{er} septembre 2014 pour 30 heures hebdomadaires.

Une demande de suppression du poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet pour 28 h par semaine sera adressée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal donne son accord pour créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet pour 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2014 par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

X - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES DE REMPLACEMENT – N° 2014-06-19.07

(en application de l'article 3 – 1^{er} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1er alinéa ;
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ;*

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.*
- De prévoir au budget une enveloppe de crédits à cette fin.*

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

XI - DELIBERATION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSION D'INTERIM TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL DU NORD POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS – N° 2014-06-19-07.01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention. En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de Gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG59

Après délibération et vote par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Municipal :

- *ÉMET UN AVIS FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG59,*
- *APPROUVE le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de la Mission d'intérim territorial du CDG59,*
- *DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG59, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.*

XII - DELIBERATION CONCERNANT UNE AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD – N° 2014-06-19.08

Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur l'affiliation de cette structure.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour l'affiliation du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

XIII - INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE POINT SUR LES REUNIONS DE CHAQUE COMMISSION, PAR LES DELEGUES

1° - Réunion aménagement du territoire le 21 mai

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN et Madame Vincente GAUTIER ont participé à cette réunion dont les principaux thèmes étaient d'une part les déchets avec des propositions de mise à disposition des administrés d'une remorque en déchetterie et d'un broyeur utilisé par un agent CCWeppes et d'autre part, les déplacements difficiles.

La prochaine réunion est fixée au 24 juin.

2° - Commission travaux du 26 mai à Aubers

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE retrace le déroulement de la réunion où chacun a exposé ses besoins en matière de voirie. Le Maisnil s'est positionné pour la réfection de la deuxième partie de la rue du Bas et la réfection des trottoirs rue de la Garenne.

La réflexion s'est engagée sur les aires de jeux et le toboggan de Le Maisnil jugé dangereux.

La Commission est invitée à faire une étude pour savoir si on supprime le toboggan. Elle étudiera la possibilité de remplacer le sable par un sol souple réglementaire.

3° - Conseil Communautaire du 17 avril 2014

L'autorisation a été donnée de lancer l'extension de la zone artisanale de Bois-Grenier. Des demandes de subvention vont être déposées auprès du représentant de l'Etat.

Les modalités de l'inauguration du Musée de Fromelles, le 18 juillet prochain, ont été définies.

Un poste d'adjoint administratif a été créé.

Un nouveau marché Transweppes doit être lancé et des propositions de modifications sont apportées avec notamment la suppression des circuits et des navettes le mercredi matin, toutes les communes ayant opté pour la classe le mercredi matin.

4° - Réunion Musée et Tourisme le 28 mai à Fromelles

Madame Catherine HERMANT relate les grandes lignes de la réunion :

- Un projet est mené pour pérenniser le territoire de mémoire (le 18 octobre, une chaîne de la mémoire et de la paix va occuper la ligne de front des Weppes)
- Les subventions versées à l'Office de Tourisme de Weppes sont insuffisantes et une réflexion est menée pour les remplacer par des cotisations qui deviendraient obligatoires.
- Un nouveau guide pédestre a donné une nouvelle jeunesse à l'ancien circuit de la bataille de Fromelles. La Commune de Fromelles avait pour projet d'inscrire le chemin de mémoire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).
- Les chemins de mémoire pourraient être complétés en reliant par des liaisons douces les différents cimetières de la CCWeppes.

Monsieur DELEPAUL indique que la Commission a un rôle important pour faire connaître le musée mais aussi le territoire, ce qui est essentiel en cette période de réformes territoriales.

La prochaine réunion est fixée au 10 septembre.

Chaque membre de la commission est invité à faire l'inventaire de son patrimoine, des chemins verts et de la signalétique existante.

5° - Commission Finances le 3 juin

Messieurs Michel BORREWATER et Arnaud KEDZIERSKI ont participé à cette réunion. Un point a été fait sur :

- les « enveloppes voiries » qui ne sont pas toujours utilisées.
- Les fonds de concours
- Les postes sur lesquels il serait possible de faire des économies pour dégager des financements pour les liaisons douces, les voiries ou les trottoirs
- La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- La réforme territoriale : Au premier janvier 2017, les Communautés de Communes de moins de 20 000 habitants auront l'obligation de rejoindre (par fusion ou absorption) la communauté la plus importante qui représente la bassin de vie de ses habitants, ce qui impactera directement le personnel de la CCWeppes.

V – QUESTIONS DIVERSES

1° - Congés d'été

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux qui ne l'ont pas encore fait de transmettre la date de leurs congés au secrétariat

2° - Clic des Weppes

Madame Catherine CHARLOT se propose pour être référent du Clic des Weppes

3° - Sécurité

Monsieur BORREWATER a rencontré les élus du secteur à la gendarmerie d'Hallennes lez Haubourdin, le 15 mai dernier, pour échanger sur la situation de la délinquance et l'analyse des statistiques du secteur

4° - Lotissement de la Fresnoy

A ce jour, 4 permis de construire ont été déposés. Tous les lots de la première tranche sont vendus.

5° - Ducasse

Un manège ne viendra pas cette année. Mr Wentz a arrêté son activité et n'a pas trouvé de « repreneur ». Il ne restera que le manège enfantin et le jeu de tir à la carabine et fléchettes. Une proposition de jeux gonflables est faite pour les années prochaines.

6° - Travaux

La commission travaux se réunira le mardi 9 septembre à 20h15 à la Mairie. Elle est chargée d'examiner :

- les travaux pour lesquels des devis ont été demandés : L'enrobé rouge pour le parking des Merlettes et les trottoirs pour un montant TTC de 8 538,60 €.
- le problème du trottoir qui s'affaisse devant « les salons de la Gourmandière » rue du Haut Quesnoy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.